RÉSOLUTIONS EN INSTANCE

SYNDICAT DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX, AFPC

Résolutions qui ont été approuvées par les Congrès du SSG lesquelles ne modifient pas les Règlements, Règles et Politiques mais qui contiennent des principes importants pour guider les activités du SSG

Tel que préparé à la suite du Congrès de fondation à Ottawa, les 27, 28 et 29 août 1999

Tel que mise à jour à la suite du deuxième Congrès triennal à Halifax, les 28, 29 et 30 octobre 2002

Tel que mise à jour à la suite du troisième Congrès triennal à Québec les 13, 14, 15 septembre 2005

Tel que mise à jour à la suite du septième Congrès triennal à Ottawa, les 26, 27, 28 septembre 2017

Tel que mise à jour à la suite du huitième Congrès triennal tenu virtuellement, les 5, 6, 7, 8 octobre 2021

Tel que mise à jour à la suite du neuvième Congrès triennal à Ottawa, les 26, 27, 28 septembre 2023



Government Services Union Syndicat des services gouvernementaux

TABLE DES MATIÈRES

GOUVERNANCE DU SSG	2
Réunions du Conseil national ouvertes aux observateurs / observatrices	2
Endroit des réunions du conseil national	2
Cotisations syndicales procentuelles	2
Indemnité pour les assemblées générales annuelles des sections locales	2
Deux réunions du Conseil des président(e)s	3
Rôle des président(e)s des sections locales dans la gouvernance du SSG	3
Fonds du SSG pour l'accessibilité	3
Élections des vice-président(e)s nationaux(ales)	4
Consultation avec les sections locales sur les Règles et Politiques	4
Champ de compétence des VPRs	4
Mentorat et support entre sections locales	4
LE SSG ET LES EMPLOYEURS	5
Ententes patronales-syndicales en matière de santé et sécurité au travail	5
Suivi des griefs	5
Sécurité d'emploi	5
Santé psychologique	5
Obligation de prendre des mesures d'adaptation	5
Ententes pour activités syndicales des dirigeant(e)s de sections locales	6
ALLIANCES DU SSG	7
Collège des travailleurs du Canada	7
Financement des conseils régionaux	7
À la défense de nos communautés autochtones	7
AFFAIRES GÉNÉRALES DU SSG	8
Corrections des fautes de typographie et de syntaxe	8
Mise en valeur des sections locales du SSG	8
Séance d'orientation du SSG	8
Service de garde du SSG	8
Aide aux sections locales	8
Renforcer les capacités de notre Syndicat (Mentorat)	9
Consolider l'équité au sein du Syndicat	9
Formation en santé mentale pour les dirigeant(e)s élu(e)s	9
Programme de mentorat du SSG	9
Représentation de l'équité au sein des comités du congrès	9

GOUVERNANCE DU SSG

RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL OUVERTES AUX OBSERVATEURS / OBSERVATRICES

RÉSOLUTION 99/09A – ADOPTÉE AU CONGRÈS DE 1999 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE toutes les réunions du Conseil national soient ouvertes aux observateursobservatrices de section locale avec droit de parole mais sans vote.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE tous les membres demandant d'observer une réunion du Conseil national doivent en informer le ou la Président(e) national(e) au moins deux (2) semaines au préalable de la réunion.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE dans les circonstances régulières, un observateur ou une observatrice par section locale provenant de la région immédiate de la réunion du Conseil national pourrait être remboursé(e) de ses dépenses par le syndicat conformément à la règle 4.

Voir également la Politique 11 du SSG

ENDROIT DES RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL

RÉSOLUTION 99/10 - ADOPTÉE AU CONGRÈS DE 1999 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE nos réunions du Conseil national soient tenues (en rotation) au sein des différentes régions, d'un bout à l'autre du pays, où nous avons des membres.

COTISATIONS SYNDICALES PROCENTUELLES

RECOMMANDATION DU COMITÉ DES FINANCES – ADOPTÉE AU CONGRÈS DE 1999 DU SSG

Le Comité des finances recommande l'approbation de la proposition à savoir que le nouveau syndicat ait une structure de cotisations syndicales procentuelles.

Indemnité pour les assemblées générales annuelles des sections locales

RÉSOLUTION 99/83A - ADOPTÉE AU CONGRÈS DE 1999 DU SSG

IL EST RÉSOLU QU'une indemnité annuelle de 100 \$ soit versée aux sections locales comptant moins de 100 membres pour éponger les coûts d'une assemblée générale annuelle. Chaque section locale admissible doit présenter une demande de subvention au bureau national.

Voir également la Politique 15 du SSG

En avril 2021, le Conseil national a modifié la Politique 15 du SSG afin de porter l'indemnité à 500 \$. Cette modification a été ratifiée par le Congrès du SSG de 2021.

DEUX RÉUNIONS DU CONSEIL DES PRÉSIDENT(E)S

RÉSOLUTION 05/19 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2005 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le président ou la présidente national(e) convoquera une réunion du Conseil des présidentes et présidents des sections locales, qui formulera des recommandations à l'intention du Conseil national. La réunion du Conseil national, cette année-là, aura lieu immédiatement après la réunion du Conseil des présidentes et présidents des sections locales.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'une de ces deux réunions ait lieu deux ans avant le congrès national triennal du SSG et que la deuxième de ces deux réunions ait lieu l'année précédant le Congrès national triennal du SSG.

Voir également le Règlement 11 du SSG

Le Congrès du SSG de 2021 a modifié le Règlement 11 du SSG pour remplacer le Conseil des présidents des sections locales par la Conférence des président(e)s des sections locales.

RÔLE DES PRÉSIDENT(E)S DES SECTIONS LOCALES DANS LA GOUVERNANCE DU **SSG**

RÉSOLUTION 11/23 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2011 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le présent Congrès reconnaisse que les président(e)s des sections locales peuvent être nommé(e)s aux comités permanents du SSG par le/la président(e) national(e), et que les président(e)s des sections locales peuvent siéger aux comités syndicaux patronaux régionaux ou à leur équivalent dans la RCN à la demande du (de la) vice-président(e) régional(e) concerné(e).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE chaque réunion annuelle des vice-président(e)s régionaux(ales) et des président(e)s des sections locales présente un rapport à la réunion suivante du Conseil des présidents et présidentes des sections locales du SSG. Les dits rapports peuvent soulever des questions qui préoccupent les sections locales et qui peuvent être discutées à la réunion du Conseil des présidents et des présidentes des sections locales.

FONDS DU SSG POUR L'ACCESSIBILITÉ

RÉSOLUTION 11/27 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2011 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le SSG établisse un fonds dont pourraient se servir les sections locales pour obtenir une aide économique afin de pouvoir prendre des mesures d'adaptation pour des membres ayant des déficiences.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce fonds soit utilisé pour la prise de décision au niveau des sections locales, les services de représentation syndicale et la formation syndicale.

Voir également la Politique 16 du SSG

ÉLECTIONS DES VICE-PRÉSIDENT(E)S NATIONAUX(ALES)

RÉSOLUTION R 09-14 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2014 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE les postes de vice-président(e)s nationaux(ales) fassent l'objet d'une élection distincte, à commencer par le poste de vice-président(e) – Équité.

Voir également le Règlement 8 du SSG

CONSULTATION AVEC LES SECTIONS LOCALES SUR LES RÈGLES ET POLITIQUES

RÉSOLUTION G 16-14 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2014 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil national consulte chaque section locale à propos de toute modification aux Règles et Politiques du SSG avant la décision du Conseil national ou la tenue d'un vote.

CHAMP DE COMPÉTENCE DES VPRS

RÉSOLUTION R 04-17 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2017 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE les VPR soient autorisé(e)s à représenter des membres d'autres champs de compétence, en plus des leurs, à la demande d'un(e) autre VPR ou du (de la) président(e) national(e).

Voir également la Politique 14 du SSG

MENTORAT ET SUPPORT ENTRE SECTIONS LOCALES

RÉSOLUTION G-17-23 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2013 DU SSG

I IL EST RÉSOLU QU'à la discrétion de la section locale et/ou de sa structure de gouvernance, les militant(e)s d'autres sections locales peuvent aider une section locale à s'acquitter de ses responsabilités et/ou soutenir la participation des militant(e)s au sein du Syndicat.

LE SSG ET LES EMPLOYEURS

ENTENTES PATRONALES-SYNDICALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

RÉSOLUTION 02/51 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2002 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE toute entente patronale-syndicale en SST respecte minimalement les règles communes établies par le CCT.

SUIVI DES GRIEFS

RÉSOLUTION 08/44 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2008 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le SSG acquière et implante Unionware comme système de règlement et de suivi des griefs à tous les paliers de représentation du SSG.

SÉCURITÉ D'EMPLOI

RÉSOLUTION D'URGENCE - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2011 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le Congrès confirme que la sécurité d'emploi de tous les membres du SSG constitue sa priorité absolue, et autorise le Conseil national à avoir accès aux fonds de la Réserve d'urgence (« Campagne de riposte ») du SSG pour atteindre cet objectif.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

RÉSOLUTION 11/32 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2011 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le SSG, fasse des pressions auprès de l'employeur pour que l'importance de la prévention en santé psychologique soit reconnue et maintenue.

OBLIGATION DE PRENDRE DES MESURES D'ADAPTATION

RÉSOLUTION G 09-14 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2014 DU SSG

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le SSG prenne des mesures pour s'assurer que des processus adéquats sont en place pour faire face aux problèmes liés aux mesures d'adaptation dans le milieu de travail.

ENTENTES POUR ACTIVITÉS SYNDICALES DES DIRIGEANT(E)S DE SECTIONS LOCALES

RÉSOLUTION G 01-17 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2017 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le SSG négocie, en consultation avec les sections locales, auprès du ou des ministères (s'il y en a plus d'un) des ententes de libération syndicale payée par le ou les employeurs concernés pour des dirigeant(e)s de sections locales.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le SSG, par le biais du réseau de ses vice-président(e)s régionaux/régionales et nationaux/nationales fournissent l'encadrement et l'aide nécessaires aux dirigeant(e)s des sections locales qui en démontreraient le besoin, afin de s'assurer de conserver et de promouvoir l'autonomie de ses dirigeant(e)s ainsi autorisé(e)s à s'absenter de leur travail, et d'être payé(e)s durant cette absence, par le ou les employeurs.

ALLIANCES DU SSG

COLLÈGE DES TRAVAILLEURS DU CANADA

RÉSOLUTION 99/84 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 1999 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE ce Syndicat appuie le Collège canadien des travailleurs au moyen d'un don annuel de 1 000 00 \$.

FINANCEMENT DES CONSEILS RÉGIONAUX

RÉSOLUTION 02/49 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2002 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE notre élément remette cent dollars (100 \$) par année, par section locale, au conseil régional dont chaque section locale relève.

À LA DÉFENSE DE NOS COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

RÉSOLUTION G 18-14 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2014 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le Syndicat des services gouvernementaux, en consultation avec le Cercle national des peuples autochtones, examine de quelle façon nous pouvons, en tant qu'Élément, promouvoir les questions autochtones et nous allier à leurs combats et campagnes.

AFFAIRES GÉNÉRALES DU SSG

CORRECTIONS DES FAUTES DE TYPOGRAPHIE ET DE SYNTAXE

RÉSOLUTION 02/30 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2002 DU SSG

IL EST RÉSOLU d'autoriser le/la président(e) national(e) du SSG à corriger ces fautes typographiques et de syntaxe avant la réimpression des règlements, après le Congrès, pourvu que rien ne modifie l'intention d'un Règlement.

MISE EN VALEUR DES SECTIONS LOCALES DU SSG

RECOMMANDATION 3 DU COMITÉ SUR LA STRUCTURE – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2005 DU SSG

Le comité recommande aux nouveaux membres du Conseil national de cibler et de mettre en place des techniques et des pratiques encourageant la hausse des activités dans toutes les sections locales du SSG en augmentant le nombre de militant(e)s syndicaux dans chacune des sections locales.

SÉANCE D'ORIENTATION DU SSG

RÉSOLUTION 08/45 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2008 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE LE SSG développe un document d'orientation propre à communiquer des informations cohérentes aux nouveaux membres, qui puissent être présentées d'une manière opportune, efficace et compétente.

SERVICE DE GARDE DU SSG

RÉSOLUTION 08/63 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2008 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE tous les formulaires d'inscription pour la garde familiale tiennent compte des besoins des membres de la famille ayant un handicap.

Voir également la Politique 3 du SSG

AIDE AUX SECTIONS LOCALES

RÉSOLUTION G 13-14 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2014 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE l'organisme de régie suprême du SSG offre des conseils et de l'aide aux Exécutifs des sections locales, selon les besoins, pour garantir le bon rendement de leurs fonctions.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE NOTRE SYNDICAT (MENTORAT)

RÉSOLUTION G-1-21 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2021 DU SSG

Il EST RÉSOLU QUE chaque comité permanent du SSG inclut parmi ses membres un(e) jeune travailleur/travailleuse et ce, chaque fois que possible.

Il EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Comité d'équité du SSG compte dans ses effectifs un(e) jeune travailleur/travailleuse membre d'un groupe d'équité.

CONSOLIDER L'ÉQUITÉ AU SEIN DU SYNDICAT

RÉSOLUTION G-2-21 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2021 DU SSG

Il EST RÉSOLU QUE chaque comité permanent du SSG inclut en son sein, un membre d'un groupe d'équité et ce, chaque fois que possible.

FORMATION EN SANTÉ MENTALE POUR LES DIRIGEANT(E)S ÉLU(E)S

RÉSOLUTION G-14-23 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2023 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le SSG offre une formation en santé mentale à tous/toutes les représentant(e)s élu(e)s une fois par cycle.

PROGRAMME DE MENTORAT DU SSG

RÉSOLUTION G-32-23 - ADOPTÉE AU CONGRÈS 2023 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE le SSG développe et offre un programme mentorat financé à même le budget existant, aux délégués et dirigeants de sections locales, une formation continue complète en matière de relations de travail avec les volets suggérés suivants : santé et sécurité, dotation, classification, gestion du rendement, invalidité, législation, compréhension de la convention collective, griefs, valeurs et éthique, résolution de conflit, et autres sans s'y limiter.

REPRÉSENTATION DE L'ÉQUITÉ AU SEIN DES COMITÉS DU CONGRÈS

RÉSOLUTION G-12-23 – ADOPTÉE AU CONGRÈS 2023 DU SSG

IL EST RÉSOLU QUE chaque comité du congrès du SSG comprenne un représentant ou une représentante des groupes d'équité dans la mesure du possible.